



Avant-projet

- Révision de la charte du PNR -

Comité syndical du 11/02/2026

Action cofinancée par :



Une autre vie s'invente ici

Points abordés

1. **Rappel : les étapes du projet**
2. **Arborescence et mesures phares**
3. **Les fils directeurs du projet**
4. **Point sur la M14**
5. **Point sur la gouvernance**
6. **Les chantiers à venir**
7. **Rappel : les prochaines étapes**

1. Rappel Les étapes du projet

- 2022 et 2023 : L'évaluation de la charte actuelle (2011-2026) et la réalisation du diagnostic du territoire
- 2023 : La définition du périmètre d'étude
- 2024 : La concertation publique
- 2025 : La structuration et la rédaction du projet de territoire
- **Mercredi 11 février 2026 : Le vote de l'avant-projet de charte par le Comité syndical du Parc naturel régional Périgord-Limousin**

2. Arborescence et mesures phares

Les 3 Ambitions

Les patrimoines spécifiques au territoire

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

Adaptation/Transitions

Les façons de faire du Parc, le lien social

2 ambitions opérationnelles + 1 ambition transversale

2.1 Arborescence

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

Orientation 1 : Renforcer la diversité des paysages vivants et fonctionnels

Mesure 1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère du Périgord-Limousin

Mesure 2 : Renforcer les continuités écologiques dans le maillage d'habitats du Périgord-Limousin

Mesure 3 : Défendre un environnement nocturne de qualité en Périgord-Limousin

Orientation 2 : Protéger la biodiversité et les espaces naturels

Mesure 4 : Améliorer les connaissances des espèces et des milieux du Périgord-Limousin

Mesure 5 : Connaître et valoriser la richesse géologique du Périgord-Limousin

Mesure 6 : Encadrer la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM) en Périgord-Limousin

Mesure 7 : Atteindre le haut niveau de biodiversité en Périgord-Limousin

Orientation 3 : Préserver la ressource en eau et les milieux humides

Mesure 8 : Agir pour les zones humides du Périgord-Limousin

Mesure 9 : Préserver et restaurer les cours d'eau du Périgord-Limousin

Mesure 10 : Diminuer l'impact des étangs du Périgord-Limousin sur les milieux et la ressource en eau

Orientation 4 : Conforter le patrimoine culturel et l'identité du territoire

Mesure 11 : Agir pour une culture occitane vivante en Périgord-Limousin

Mesure 12 : Faire rayonner les métiers d'art du Périgord-Limousin

Mesure 13 : Connaître, valoriser et préserver les patrimoines du Périgord-Limousin : bâti, culturel, artisanal et historique

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 5 : Changement climatique : de la lutte à l'adaptation

Mesure 14 : Renforcer le territoire dans son engagement dans les transitions énergétiques

Mesure 15 : Expérimenter pour une sobriété hydrique en Périgord-Limousin

Mesure 16 : Innover pour concilier développement et sobriété foncière

Mesure 17 : S'engager comme territoire démonstrateur de l'adaptation au changement climatique en Périgord-Limousin

Orientation 6 : Inventer les ruralités de demain

Mesure 18 : Agir pour des bourgs vivants

Mesure 19 : Améliorer l'accès à une alimentation locale et de qualité

Mesure 20 : Diversifier les mobilités

Orientation 7 : Accompagner les transitions des filières économiques locales

Mesure 21 : Améliorer la durabilité des entreprises du Périgord-Limousin

Mesure 22 : Accompagner les évolutions de la filière bois du Périgord-Limousin

Mesure 23 : Promouvoir des pratiques touristiques durables

Mesure 24 : Soutenir les transitions du monde agricole

Mesure 25 : Faire des transitions, une opportunité pour les métiers d'art du Périgord-Limousin

AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

Orientation 8 : Faire vivre une culture de territoire

Mesure 26 : Favoriser un accueil de qualité au service du vivre-ensemble en Périgord-Limousin

Mesure 27 : Informer et sensibiliser l'ensemble des publics du Périgord-Limousin

Mesure 28 : Faire du paysage le socle de tous les projets du Périgord-Limousin

Mesure 29 : Construire des solutions fondées sur la culture du Périgord-Limousin

Orientation 9 : Mobiliser autour du projet de territoire

Mesure 30 : Impliquer les habitants du Périgord-Limousin

Mesure 31 : Renforcer les liens avec le territoire au travers d'un réseau d'ambassadeurs du Parc

Mesure 32 : Initier de nouvelles dynamiques territoriales

2.2 Mesures phares

Mesures approuvées par le
Bureau exécutif élargi du
07/11/2025 :

9 voix sur 10*
Dont 1 abstention :

*10 élus présents votants

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

Orientation 1 : Renforcer la diversité des paysages vivants et fonctionnels

Mesure 1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère du Périgord-Limousin

Mesure 2 : Renforcer les continuités écologiques dans le maillage d'habitats du Périgord-Limousin

Mesure 3 : Défendre un environnement nocturne de qualité en Périgord-Limousin

Orientation 2 : Protéger la biodiversité et les espaces naturels

Mesure 4 : Améliorer les connaissances des espèces et des milieux du Périgord-Limousin

Mesure 5 : Connaître et valoriser la richesse géologique du Périgord-Limousin

Mesure 6 : Encadrer la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM) en Périgord-Limousin

Mesure 7 : Atteindre le haut niveau de biodiversité en Périgord-Limousin

Orientation 3 : Préserver la ressource en eau et les milieux humides

Mesure 8 : Agir pour les zones humides du Périgord-Limousin

Mesure 9 : Préserver et restaurer les cours d'eau du Périgord-Limousin

Mesure 10 : Diminuer l'impact des étangs du Périgord-Limousin sur les milieux et la ressource en eau

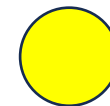
Orientation 4 : Conforter le patrimoine culturel et l'identité du territoire

Mesure 11 : Agir pour une culture occitane vivante en Périgord-Limousin

Mesure 12 : Faire rayonner les métiers d'art du Périgord-Limousin

Mesure 13 : Connaître, valoriser et préserver les patrimoines du Périgord-Limousin : bâti, culturel, artisanal et historique

Choix des élus
présents au BE
élargi



AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 5 : Changement climatique : de la lutte à l'adaptation

Mesure 14 : Renforcer le territoire dans son engagement dans les transitions énergétiques

Mesure 15 : Expérimenter pour une sobriété hydrique en Périgord-Limousin

Mesure 16 : Innover pour concilier développement et sobriété foncière

Mesure 17 : S'engager comme territoire démonstrateur de l'adaptation au changement climatique en Périgord-Limousin

Orientation 6 : Inventer les ruralités de demain

Mesure 18 : Agir pour des bourgs vivants

Mesure 19 : Améliorer l'accès à une alimentation locale et de qualité

Mesure 20 : Diversifier les mobilités

Orientation 7 : Accompagner les transitions des filières économiques locales

Mesure 21 : Améliorer la durabilité des entreprises du Périgord-Limousin

Mesure 22 : Accompagner les évolutions de la filière bois du Périgord-Limousin

Mesure 23 : Promouvoir des pratiques touristiques durables

Mesure 24 : Soutenir les transitions du monde agricole

Mesure 25 : Faire des transitions, une opportunité pour les métiers d'art du Périgord-Limousin

Ajout de la M17: →
8 voix sur 10*

Maintien des 2
mesures
(M22+M24): →
10 voix sur 10*

Choix des élus
présents au BE
élargi

AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

Orientation 8 : Faire vivre une culture de territoire

Mesure 26 : Favoriser un accueil de qualité au service du vivre-ensemble en Périgord-Limousin

Mesure 27 : Informer et sensibiliser l'ensemble des publics du Périgord-Limousin

Mesure 28 : Faire du paysage le socle de tous les projets du Périgord-Limousin

Mesure 29 : Construire des solutions fondées sur la culture du Périgord-Limousin

Orientation 9 : Mobiliser autour du projet de territoire

Mesure 30 : Impliquer les habitants du Périgord-Limousin

Mesure 31 : Renforcer les liens avec le territoire au travers d'un réseau d'ambassadeurs du Parc

Mesure 32 : Initier de nouvelles dynamiques territoriales

Choix des élus
présents au BE
élargi

3. Les 2 fils directeurs du projet

« Reliance »

Renvoie à la (re)création de liens

Le **lien** comme colonne vertébrale du projet de territoire Périgord-Limousin mais aussi comme force à ce projet, avec en promesse un **territoire identifié, solidaire, ouvert** et qui **s'adapte** face aux inévitables changements à venir.

« Pays de
l'arbre et de
l'eau »

Renvoie à l'identité même du territoire

Une **thématique identitaire forte**, ancrée dans la géographie, la nature et la culture du territoire.

4. Point sur la M14

Les étapes

* **Elaboration M14**

- **de février à septembre 2025 – rédaction de la M14** à partir des éléments issus de la concertation avec les acteurs locaux (printemps 2024)
- **de juin à octobre 2025** – travail avec un groupe d'élus du Parc pour **définir une cartographie sur l'éolien**

* **Concertation**

- **de septembre à décembre 2025 – rencontre des EPCI pour co-construction** : définition des critères de définition d'un zonage éolien
- **décembre 2025 – rencontre des syndicats d'énergie 87+24** : travail sur l'articulation entre stratégie énergétique portée notamment par les syndicats d'énergie

* **Objectif : aboutir à un consensus sur l'éolien**

- 18/12/2025 : réunion plénière « Sobriété & EnR » à Cussac
- Un possible se dessine autour de l'éolien...
- Une M14 finalisée en vue du dépôt de l'avant-projet de charte auprès des services de la région Nouvelle Aquitaine

Il s'agit ici d'objectifs portés par l'ensemble des acteurs, et où le syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin joue un rôle dans le cadre de ses missions.

Les fondamentaux de la M14:

- * Avoir une articulation entre
Sobriété énergétique – Efficacité
énergétique - Développement des
EnR.
- * Afficher une stratégie volontaire et
coordonnée de transition énergétique du
Périgord-Limousin, qui permette la
résilience, et notamment la souveraineté
énergétique.
- * Se reposer sur les stratégies existantes
(PCAET), pour poursuivre les objectifs déjà
fixés et ajouter une dimension « prise en
compte des paysages et préservation de la
biodiversité » aux projets portés par les
EPCI et syndicats d'énergie.
- * Favoriser le développement
d'énergies renouvelables compatible
avec la préservation de la biodiversité,
de la ressource en eau (vs
artificialisation), des espaces
agricoles et forestiers, ainsi que de la
qualité des paysages.

Une autre vie s'invente ici

La démarche engagée avec la M14 :

- * Utiliser la cartographie du développement de l'éolien pour accompagner les porteurs de projets EnR = **carte de zonages – document opposable, comme document de référence**
>> C'est une carte « du champ des possibles » avec une compatibilité biodiversité-paysage et développement de production EnR

- * Atteindre **un mix énergétique opérationnel (nombre et lieux des équipements EnR)**, avec pour visée :
 - ✓ l'autoconsommation collective
 - ✓ l'intégration d'une participation citoyenne dans les futurs projets EnR du territoire (retour sur investissement en local ; ciblage de la vente de l'énergie (publics précaires, agriculteurs, artisans).

Une autre vie s'invente ici

5. Point sur la gouvernance

Principes

- * **La charte** : un outil collectif, porté et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire.

- * **Ce qui nécessite** :
 1. un **engagement** affirmé des collectivités signataires
 2. une **implication** active de leurs élus
 3. une **mobilisation**, par sensibilisation, des habitants et des partenaires socioprofessionnels

- * **Ce qui débouche sur** :
 1. une **clarification** et une **lisibilité** du rôle du **syndicat mixte** dans ce projet
 2. une mise en avant de la nécessité pour chacune des parties prenantes de **prévoir les ressources financières et techniques** pour le portage ou le co-portage de ses actions.

Instances de gouvernance (1/2)

EVOLUTION

* Le Comité syndical :

composé de 3 collèges : Région – Départements – Communes et EPCI

- **Besoin d'une évolution** dans le **poids de chacun des collèges** dans la prise de décision.
- **Chantier à engager dès le mois de juin 2026 avec le nouvel exécutif du PNR.**

* Le Bureau syndical :

composé de 3 collèges : Région – Départements – Communes, EPCI et Villes-portes

* Les Commissions thématiques :

- Actuellement 7 commissions existantes
- **Besoin d'une évolution** de ces commissions thématiques, avec la charte 2026-2041 :
 - ✓ **Des thématiques retenues directement adossées aux mesures et orientations** stratégiques de la charte,
 - ✓ **Une approche plus transversale et systémique**, en rapprochant :
 - Biodiversité - milieux naturels agricoles et forestiers - zones humides – paysages
 - Culture - éducation au territoire - alimentation - implication des habitants
 - Transitions écologiques - développement territorial - dynamiques socio-économiques locales
- **Chantier à engager dès le mois de juin 2026 avec le nouvel exécutif du PNR.**

EVOLUTION

Instances de gouvernance (2/2)

* **Le Conseil d'orientation et de décision (COD):**

composé de membres élus et d'acteurs du territoire comprenant :

- des représentants élus issus des commissions thématiques du Parc,
- des représentants socio-professionnels clés,
- des représentants élus locaux,
- d'autres experts du territoire dont la présence est jugée pertinente.

* **Le Conseil scientifique (CSc.):**

composé de membres qualifiés dans diverses disciplines en relation avec les problématiques traitées par le Parc

* **Le Conseil consultatif des habitants:**

composé d'habitants volontaires du territoire du Parc

Objectif : renforcer la dimension participative des démarches et projets du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Moyen : créer une instance complémentaire au Comité syndical

NOUVEAU

Chantier à engager dès le mois de juin 2026 avec le nouvel exécutif du PNR.

6. Les chantiers à venir

Avec le nouvel exécutif – à partir de juin 2026 et jusqu'à fin 2026.

- * **Intégration des nouveaux élus** : un temps nécessaire d'acculturation aux sujets du PNR et à la charte 2026-2041.
- * **Organisation de la visite du CNPN et de la Fédération PNR**: avec un groupe de 6 élus choisis pour être les ambassadeurs du Parc dans la révision de la charte 2026-2041
- * **Priorisation des mesures** : choisir les mesures (parmi les 32) qui seront les mesures à mettre en œuvre prioritairement – sous 3 ans. Ceci permettra d'établir le Contrat de Parc (3 premières années de la charte), ainsi qu'une prospective financière.
- * **Gouvernance/ Statuts** : travail sur l'évolution nécessaire des Commissions thématiques et la création d'un Conseil consultatif des habitants, ainsi que le poids donné à chacun des Collèges du Comité syndical
- * **Commissions thématiques** : mettre en lien le projet de territoire et la priorisation faite/le choix des commissions, avec l'organisation interne du syndicat mixte du PNR

7. Rappel Les étapes à venir

Validation
des élus
/collectivités
territoriales

- 11/02/2026 : vote de l'avant-projet de Charte
- Avril 2026 : dépôt à la Région et saisie du Préfet de Région
- **Octobre 2026 : visite du CNPN et de la FPNRF**
- Décembre 2026 : présentation du dossier en commission CNPN pour avis
- Juin 2027: avis motivé de la Préfecture de Région
- Septembre-novembre 2027 : saisie de l'Autorité environnementale
- **Décembre 2027 : enquête publique (1 à 2 mois)**
- Mai à août 2028 : consultation interministérielle
- **Septembre 2028 à janvier 2029 : consultation des collectivités territoriales et prise de délibérations – délai réglementaire : 4 mois**
- Mars 2029 : prise de délibération par la Région Nouvelle-Aquitaine et **demande de classement au Préfet de Région par la Région Nouvelle-Aquitaine**
- Juin 2029 : transmission du dossier de classement par la Préfecture de Région au Ministère pour décret de classement - **nouveau classement du PNR**

Merci pour votre attention ! Des questions ?

Contacts pour la révision de la charte :

Fabrice CHATEAU (Directeur) : f.chateau@pnrpl.com

Frédéric DUPUY (Directeur adjoint) : f.dupuy@pnrpl.com

Estelle DEBOMY (Révision de la charte) : e.debomy@pnrpl.com ou par tél. au 06 73 26 02 72

Muriel LEHERICY (SIG, urbanisme, observatoire du territoire) : m.lehericy@pnrpl.com

Laurence PEYRE (Communication & implication) : l.peyre@pnrpl.com

Maison du Parc – La Barde

555 Route de l'Ancienne Filature

24450 La Coquille

05 53 55 36 00

Action cofinancée par :



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine





Iu Parc e son istòria

www.pnr-perigord-limousin.fr

Une autre vie s'invente ici